BANQUE ET DROIT



© AEDBF France

Titre

Banque et Droit

Date

1ère publication: 1988

Éditeur(s)

Revue Banque

Support

Papier

Ressource Internet

Autre format

En ligne, accès payant : Revue Banque et Droit

Type de document

Revue

Périodicité

Bimestrielle + 2 numéros hors séries

Source du droit

Jurisprudence Doctrine Législation

Domaines du droit

Droit économique

Droit international et européen Droit privé Droit commercial - Droit des affaires Droit européen Finances publiques - Droit fiscal Droit bancaire Droit fiscal

Contenu

- Articles de fond : analyses et commentaires sur un point de droit
- Chroniques d'actualités jurisprudentielle et réglementaire et de veille sur le droit bancaire, financier, boursier, la gestion collective, la bancassurance, de droit des sûretés, de droit des sociétés et le droit fiscal
- Bibliographie

Type de classement

Méthodique

- 2 parties:
- Articles
- Chroniques (différentes rubriques : comptes crédits moyens de paiement, droit financier, gestion de portefeuille, droit bancaire et financier international...).

Clefs d'utilisation

Sommaire en couverture pour chaque numéro

Autres titres:

- Banque & droit : la pratique du droit bancaire français et européen
- Banque & droit : la pratique du droit bancaire et financier de la conformité

Notes

Sommaires en ligne (en archives à partir de 1998) sur le site de l'éditeur Revue Banque.

Liens

https://www.revue-banque.fr/revues/banque-droit

Fiche réalisée par : Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), le 21/04/2015 Mise à jour : Stéphane DOUSSIN (BUEM Sorbonne Paris Nord), le 24/01/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.